

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

**Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone 517700 Cables: OAU,
ADDIS ABABA**

**CONSEIL EXECUTIF
Dixième session ordinaire
25-26 Janvier 2007
Addis-Abeba (Ethiopie)**

**EX.CL/310 (X)
Original : Anglais**

**RAPPORT DE LA TROISIÈME SESSION EXTRAORDINAIRE
DE LA CONFÉRENCE DES MINISTRES AFRICAINS DU COMMERCE**

RAPPORT DE LA TROISIÈME SESSION EXTRAORDINAIRE DE LA
CONFÉRENCE
DES MINISTRES AFRICAINS DU COMMERCE

Introduction

1. La Troisième session extraordinaire de la Conférence des Ministres du Commerce de l'Union africaine au niveau ministériel s'est tenue le 16 janvier 2007 au Siège de l'Union africaine à Addis-Abeba (Éthiopie). L'objectif principal de la Conférence était de permettre aux Ministres de discuter de l'état des négociations à l'OMC et des négociations sur les Accords de partenariat économique avec l'Union européenne, qui sont toutes deux dans une phase cruciale. Les Ministres étaient appelés à formuler une position africaine commune pour guider les négociateurs africains à Genève, à Bruxelles et dans les capitales. Les ministres ont été informés des besoins nationaux et sous régionaux en vue d'une préparation efficace du 6^{ème} Forum de l'AGOA, prévu en juillet 2007, ainsi que des activités préparatoires de la XII^{ème} session de la CNUCED, qui se tiendra en 2008. Les deux événements auront lieu à Accra, (Ghana).

Principaux résultats de la Conférence

2. Les deux documents suivants ont été les principaux résultats de la Conférence.

(i) Déclaration d'Addis-Abeba des Ministres du Commerce de l'Union africaine sur les négociations commerciales à l'OMC - Ext/Min/Trade/Décl.1 (III)

(ii) Déclaration ministérielle d'Addis-Abeba sur les négociations des accords de partenariat économique- Ext/Exp/Trade/Décl.2 (III)

Recommandations principales de la :

Déclaration d'Addis-Abeba des Ministres du Commerce de l'Union africaine sur les négociations commerciales à l'OMC - Ext/Min/Trade/Decl.1 (III)

- Le cycle actuel de négociations doit aboutir à un accord juste et équilibré, y compris des modalités complètes qui intégreront véritablement la dimension du développement, conformément au mandat donné par la Déclaration

ministérielle de Doha, l'Accord-cadre de juillet et la Déclaration ministérielle de Hong-Kong ;

- **Dans le domaine de l'Agriculture**, les négociations doivent garantir la réduction substantielle et effective des soutiens internes ayant des effets de distorsion des échanges, accordés par les pays développés, avec des disciplines qui empêchent entre autres, le transfert entre catégories et le transfert des soutiens entre les produits, ;
- **En ce qui concerne le coton**, il faudrait sur les progrès réalisés et demander au Directeur général de l'OMC de convoquer une réunion le plus tôt possible en 2007 pour faire le point sur les aspects de développement de la filière coton dans le cadre du suivi du mandat donné par la Conférence ministérielle de Hong-Kong ;
- Les résultats des négociations sur l'Accès au marché pour les produits non agricoles (**AMNA**) ne devraient pas conduire à la désindustrialisation des économies africaines ;
- En ce qui concerne **l'accès au marché en franchise de droits et sans contingent pour les produits provenant des PMA**, les Membres doivent construire sur les développements positifs de la 6^{ème} Conférence ministérielle de l'OMC ;
- En ce qui concerne **les négociations sur les services**, les pays africains devraient avoir la possibilité de libéraliser selon leur niveau individuel de développement ;
- **La facilitation des échanges** devrait servir, entre autres, à lever les contraintes liées à l'infrastructure et aux capacités commerciales ;
- Les Ministres ont demandé à la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), à la Banque africaine de développement (BAD), au Centre du commerce international (CCI), au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), à la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et aux autres institutions partenaires d'aider le Groupe africain à s'adapter rapidement à l'évolution de la dynamique des négociations, et en particulier, à élaborer un ensemble de propositions effectives et opérationnelles sur le traitement spécial et différencié pour la prochaine phase des modalités ;
- Les Ministres ont fortement insisté que ce cycle de négociations aboutisse à des conclusions en faveur du développement ;
- Ils ont exhorté les principaux partenaires commerciaux à montrer la volonté politique nécessaire pour faciliter la pleine reprise des négociations.

Déclaration ministérielle d'Addis-Abeba sur les négociations des accords de partenariat économique- ExExp/Trade/Decl.2 (III)

- Les Ministres ont exhorté la Commission européenne à montrer plus de flexibilité et à répondre positivement aux principales préoccupations de l'Afrique, à allouer des ressources additionnelles qui permettent aux pays

- africains de faire face aux coûts énormes d'ajustement. A cet égard, ils ont demandé qu'un instrument approprié différent du FED soit mis en place ;
- Les Ministres ont réitéré leur demande de coordination pour les négociations des APE même au niveau technique, ainsi que l'implication de la Commission de l'UA dans les réunions et les négociations des groupes de négociateurs africains ;
 - La revue devrait faire des recommandations sur toutes les questions en suspens, et les quatre groupes de négociateurs d'Afrique devraient coordonner leurs activités à cet égard et élaborer un rapport consolidé avec l'aide de la Commission de l'UA, en collaboration avec la CEA ;
 - L'article XXIV du GATT devrait être revu pour prendre en compte la dimension de développement dans les APE.

6^{ème} Forum de l'AGOA et XII^{ème} session de la CNUCED

3. Les États membres ont été exhortés à se préparer adéquatement pour ces deux événements.

Recommandations

4. Le Conseil est invité à recommander au Sommet d'envoyer un message fort à la communauté internationale et aux partenaires pour le développement sur la nécessité de reprendre rapidement et pleinement le cycle des négociations de Doha au sein de l'OMC et d'assurer sa conclusion satisfaisante.
5. Le Conseil est également invité à recommander au Sommet d'exhorter l'Union européenne et ses États membres à prolonger l'échéance pour la conclusion des négociations sur les APE et de collaborer avec les pays ACP en vue d'obtenir la dérogation nécessaire à l'OMC.

EX.CL/310 (X)
Annexe 1

RAPPORT DE LA TROISIÈME SESSION EXTRAORDINAIRE
DE LA CONFÉRENCE DES MINISTRES AFRICAINS DU COMMERCE

INTRODUCTION

1. La Troisième session extraordinaire de la Conférence des Ministres du Commerce de l'Union africaine au niveau ministériel s'est tenue le 16 janvier 2007 au Centre de Conférences de l'Union africaine à Addis-Abeba (Éthiopie). La session a été précédée par la réunion des Hauts Fonctionnaires, le 15 janvier. Elle était présidée par S.E. Monsieur Mukhisa Kituyi, Ministre du Commerce et de l'Industrie de la République du Kenya, Président en exercice de la Conférence.

PARTICIPATION

2. Ont participé à la réunion les États membres suivants :

- | | |
|------------------------|-----------------------------|
| 1. Afrique du Sud | |
| 2. Algérie | 25. Mali |
| 3. Angola. | 26. Maurice |
| 4. Bénin | 27. Mozambique |
| 5. Botswana | 28. Namibie |
| 6. Burkina Faso | 29. Niger |
| 7. Burundi | 30. Nigeria |
| 8. Cameroun | 31. Ouganda |
| 9. Cap Vert | 32. République arabe |
| 10. Congo | sahraouie démocratique |
| 11. Côte d'Ivoire | 33. République démocratique |
| 12. Djibouti | du Congo |
| 13. Egypte | 34. Rwanda |
| 14. Éthiopie | 35. Sénégal |
| 15. Gabon | 36. Sierra Leone |
| 16. Gambie | 37. Soudan |
| 17. Ghana | 38. Swaziland |
| 18. Guinée | 39. Tanzanie |
| 19. Guinée équatoriale | 40. Tchad |
| 20. Kenya | 41. Togo |
| 21. Lesotho | 42. Tunisie |
| 22. Libye | 43. Zambie |
| 23. Madagascar | 44. Zimbabwe |
| 24. Malawi | |

3. Ont également participé à la réunion les Communautés économiques régionales (CER) suivantes : CEN-SAD, COMESA, CEEAC, SADC et UEMOA.

4. Les organisations intergouvernementales suivantes étaient représentées à la réunion : ACP, BAD, Fonds commun pour les produits de base, Commonwealth, CCI, OIF, PNUD, CEA, OMC et Banque mondiale.

5. Les organisations non gouvernementales suivantes (ONG) étaient également représentées : Africa Trade Network, ILEAP et SEATINI.

6. La réunion a adopté l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture
2. Examen du rapport des Hauts fonctionnaires
3. Adoption de la Déclaration ministérielle sur les négociations à l'OMC
4. Adoption de la Déclaration ministérielle sur les négociations des APE
5. Briefing sur la préparation de la XII^{ème} session de la CNUCED
6. Date et lieu de la Cinquième conférence des Ministres du Commerce de l'Union africaine
7. Questions diverses et Clôture

7. Le rapport des Hauts fonctionnaires a été présenté par l'Egypte, Rapporteur, et les Ministres en ont pris acte.

8. La réunion a également examiné et adopté les documents suivants avec les amendements :

a) La déclaration d'Addis Abéba des Ministres du Commerce de l'Union africaine sur les négociations commerciales à l'OMC, Réf. Ext/Min/Trade /Décl.1 (III), et

b) La déclaration ministérielle d'Addis Abéba sur les négociations des Accords de partenariat économique (Ext/Exp/Trade/Décl.2(III))

9. Ces documents figurent en annexe.

10. S.E. M. Alan Kyerematen, Ministre du Commerce et de l'Industrie de la République du Ghana, a informé ses homologues des préparatifs de la XII^{ème} session de la CNUCED prévue à Accra (Ghana), en 2008. Il a rappelé la Décision du Conseil EX.CL/Déc.222 (VII) acceptant l'offre du Ghana d'accueillir la XII^{ème} session de la CNUCED et a lancé un appel aux États membres pour leur active participation et leur contribution effective pour assurer le succès de la conférence. Il a fourni des informations détaillées sur les préparatifs au niveau national et au niveau du Secrétariat de la CNUCED à Genève en termes de logistique et de préparation de documents. Il a assuré ses homologues que, puisque le Ghana célébrera bientôt le 50^{ème} anniversaire de son indépendance

(en mars 2007) et accueillira le Sommet de l'Union africaine en juin 2007 et le 6^{ème} Forum de l'AGOA en juillet 2007, il est bien préparé à accueillir la XII^{ème} session de la CNUCED en 2008.

11. Monsieur Alan Kyerematen a par ailleurs, informé ses homologues des préparatifs du 6^{ème} Forum de l'AGOA, prévu les 18 et 19 juillet 2007. Il a indiqué qu'une structure semblable à celle qui sera mise en place pour la CNUCED XII sera utilisée pour le 6^{ème} Forum de l'AGOA. Il a souligné la nécessité d'adopter une stratégie de groupe africain avant de rencontrer les Etats-Unis. Il a rappelé qu'à la suite de la première réunion de consultation du Groupe africain, qui a eu lieu à Washington en 2006 avant le 5^{ème} Forum de l'AGOA, il avait été demandé à chaque pays éligible à l'AGOA d'élaborer sa propre stratégie de réponse à l'AGOA et que pour assurer un processus pleinement participatif, il avait été demandé aux organisations sous-régionales d'organiser des réunions de consultation avant le Forum pour évaluer l'état de préparation de ces stratégies et de leurs plans de mise en œuvre subséquents. Les conclusions de ces réunions sous-régionales enrichiraient les travaux à la réunion de consultation du Groupe africain, prévue les 16 et 17 juillet 2007, au niveau des experts et des ministres respectivement. À cet égard, il a demandé instamment à tous les Etats membres concernés de tout mettre en œuvre pour que leur stratégie et leur programme soient prêts. En conclusion, il a souligné une innovation dans l'organisation du Forum, relative à la participation du secteur privé et de la société civile aux discussions plénières.

12. En ce qui concerne la date et le lieu de la 5^{ème} session ordinaire de la Conférence, deux Etats membres, à savoir le Congo et l'Afrique du Sud, ont offert d'abriter la réunion. A l'issue de consultations entre les deux pays, il a été décidé que le Congo accueillirait la prochaine session ordinaire de la Conférence.

13. Le Ministre Kituyi a clôturé la Conférence en remerciant tous les participants de leur collaboration constructive en lançant un appel pour le renforcement des capacités de la Commission de l'Union africaine pour lui permettre de faire face à la demande croissante d'appui technique de la part des Etats membres et des CER à ce stade crucial des négociations.

EX.CL/310 (X)
Annexe 2

**DÉCLARATION D'ADDIS-ABEBA DES MINISTRES DU
COMMERCE DE L'UNION AFRICAINE SUR LES NÉGOCIATIONS
COMMERCIALES À L'OMC**

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

**Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone 517700 Cables: OAU,
ADDIS ABABA**

**CONFERENCE DES MINISTRES DU
COMMERCE DE L'UNION AFRICAINE
TROISIEME SESSION EXTRAORDINAIRE
15 – 16 JANVIER 2007
ADDIS-ABEBA (ETHIOPIE)**

Ext/Min/Trade/Decl.1 (III)Rev.1

**DÉCLARATION D'ADDIS-ABEBA DES MINISTRES DU
COMMERCE DE L'UNION AFRICAINE SUR LES NÉGOCIATIONS
COMMERCIALES À L'OMC**

**DECLARATION D'ADDIS-ABEBA DES MINISTRES DU COMMERCE
DE L'UNION AFRICAINE SUR LES NEGOCIATIONS
COMMERCIALES A L'OMC**

Nous, *Ministres africains du Commerce*, réunis à Addis-Abeba le 16 janvier 2007, ayant examiné l'évolution de la situation depuis notre dernière réunion tenue à Nairobi en avril 2006 et la suspension, en juillet 2006, des négociations du Cycle de Doha ;

Tenant compte des enjeux de ces négociations pour l'Afrique et des attentes légitimes de ses peuples, tels que rappelés dans la Déclaration faite le 6 octobre 2006, par le Président en exercice de l'Union africaine sur la relance des négociations ;

Considérant les coûts énormes engendrés et les efforts déployés par les pays africains en termes de ressources humaines et financières depuis le lancement du cycle en novembre 2001 ;

Soulignant la nécessité impérieuse que le Cycle de négociations aboutisse à des résultats qui prennent dûment en compte les objectifs de développement fixés dans la Déclaration ministérielle de Doha, lesquels ont été, par la suite, réaffirmés par la Décision du Conseil Général du 1^{er} août 2004 (l'Accord-Cadre de juillet) et par la 6^{ème} Conférence ministérielle de l'OMC tenue à Hong Kong du 13 au 18 décembre 2005 ;

Soulignant l'arrangement convenu au sein du Comité des négociations commerciales (CNC), le 16 novembre 2006, de construire sur les consultations et la nécessité de garantir un processus totalement inclusif et transparent dans tous les domaines de négociations ;

Soulignant que les pays africains, en particulier les Pays les Moins Avancés (PMA) ont des besoins spécifiques en raison de leur situation particulière et de leur niveau de développement ;

Considérant les conséquences néfastes des soutiens internes et des subventions accordés au coton par les pays développés, sur les économies et les populations des pays Africains producteurs de coton ;

Réaffirmant nos positions et préoccupations telles que contenues dans le Consensus de Kigali (27-28 mai 2004), la Feuille de route du Caire sur le Programme de travail de Doha (5-9 juin 2005), les repères de développement d'Arusha (21-24 novembre 2005), la Déclaration ministérielle d'Arusha sur les produits de base (21-23 novembre 2005) et la Déclaration ministérielle de Nairobi (12-14 avril 2006) ;

Notant avec préoccupation qu'il subsiste encore des divergences dans les positions exprimées par les acteurs majeurs des négociations, y compris notamment sur la dimension du développement, ce qui bloque la conclusion à temps et avec succès des négociations ;

1. **SOULIGNONS** qu'il est important pour les Membres et pour l'économie mondiale, que le présent cycle de négociations aboutisse à un Accord juste et équilibré, y compris des modalités complètes qui intègrent véritablement la dimension développement, conformément au mandat donné par la Déclaration ministérielle de Doha, l'Accord-Cadre de juillet et la Déclaration ministérielle de Hong Kong, qui demeurent les seules bases sur lesquelles ces négociations devraient être menées. A cet égard, l'établissement de modalités partielles qui excluent les préoccupations de l'Afrique et des PMA ne mènerait pas à des résultats fructueux et acceptables.
2. **RÉAFFIRMONS**, à cette étape cruciale, notre disponibilité à nous joindre à tous les Membres de l'OMC afin d'assurer que les négociations sur l'Agriculture répondent aux engagements pris dans le cadre du mandat de Doha. Les résultats de ces négociations devraient garantir la réduction substantielle et effective des soutiens internes ayant des effets de distorsion des échanges, accordés par les pays développés, avec des disciplines qui empêchent le transfert entre catégories et le transfert des soutiens entre les produits ; l'amélioration substantielle de l'accès aux marchés ; et l'élimination rapide de toutes les formes de subvention à l'exportation, en tenant compte des préoccupations des pays en développement importateurs nets de produits alimentaires et des PMA. Ces résultats devraient également traiter la question de l'aide alimentaire, conformément à la proposition conjointe du Groupe Africain et des PMA de mars 2006 ; résoudre la question des préférences de longue date et celle de l'érosion des préférences, y compris celle de la banane, et autres produits de base par le biais de solutions commerciales, notamment l'instauration des périodes de référence d'une durée ou d'effets équivalents, et assurer que le Traitement Spécial et Différencié effectif et opérationnel, les Produits Spéciaux et le Mécanisme de Sauvegarde Spéciale seront intégrés dans les résultats finals pour prendre en compte les besoins et les préoccupations de développement de l'Afrique.
3. **DEMANDONS INSTAMMENT** aux Membres de l'OMC, en ce qui concerne le coton, de construire sur les avancées positives de la Décision du Conseil Général du 1^{er} août 2004 et de la Sixième Conférence ministérielle. Nous demandons en outre au Directeur Général de l'OMC d'accélérer le processus de consultation sur les approches et mécanismes qui permettraient de traiter les pertes de revenus résultant de la baisse des cours du coton et d'en rendre compte aux Membres de l'OMC. Nous demandons également au Directeur Général de l'OMC d'organiser une réunion le plus tôt possible en 2007 pour faire le point sur les aspects de

développement de la filière coton dans le cadre du suivi du mandat donné par la Conférence ministérielle de Hong Kong.

4. **SOULIGNONS** que les résultats des négociations sur l'Accès aux Marchés pour les produits Non Agricoles (AMNA) ne devraient pas conduire à la désindustrialisation des économies africaines. Des flexibilités adéquates, une réciprocité qui ne soit pas totale, un traitement spécial et différencié approprié devraient être accordés pour répondre aux besoins et préoccupations des pays africains, y compris des solutions commerciales au problème de l'érosion des préférences.
5. **SOULIGNONS EN OUTRE** que l'Accès aux marchés en franchise de droits et sans contingent des produits provenant des PMA est toujours une question en négociation et devra être maintenue dans la Session Spéciale du Comité du Commerce et du Développement, prenant en compte les propositions formulées par les PMA. A cet égard, nous exhortons les Membres de l'OMC à construire sur le développement positif de la Sixième Conférence Ministérielle de l'OMC.
6. **DEMANDONS** que les négociations sur les Services accordent une attention particulière aux secteurs et modes de fourniture qui sont d'intérêt pour les pays africains, maintiennent les flexibilités contenues dans l'Accord Général sur le Commerce des Services pour permettre aux pays africains de libéraliser, selon leurs niveaux individuels de développement. Nous demandons également la mise en œuvre intégrale des modalités sur la base des propositions faites par les PMA en mars 2006. A cet égard, nous réitérons notre position, telle que reflétée dans la Déclaration de Nairobi.
7. **RÉAFFIRMONS** que les négociations sur la Facilitation des Échanges devraient tenir compte de la nécessité d'accorder l'assistance technique et financière et de renforcer les capacités pendant les négociations, pendant et après la période de mise en œuvre. Une telle assistance devrait, entre autres, servir à lever les contraintes d'infrastructures physiques et de capacités commerciales. Des dispositions de traitement spécial et différencié devraient être prévues pour les pays en développement, en particulier les PMA, pour leur permettre de tirer des avantages tangibles du processus de réforme.
8. **DEMANDONS** à la Commission Économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), à la Banque africaine de Développement (BAD), au Centre du Commerce international (CCI), Banque africaine de développement (BAD), au Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), à la Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED) et aux autres institutions partenaires d'aider le Groupe Africain à s'adapter rapidement à l'évolution de la dynamique des négociations, et en particulier à élaborer un ensemble de propositions effectives et

opérationnelles sur le traitement spécial et différencié pour la prochaine phase des modalités.

9. **RAPPELONS** l'engagement pris à Doha de mettre les besoins et les intérêts des pays en développement, en particulier ceux des Pays les Moins Avancés (PMA), au centre du cycle de Doha. Nous réitérons, par conséquent, notre intérêt partagé à ce que les résultats du cycle soient axés sur le développement. Nous soulignons le caractère indivisible d'un tel programme de développement, en particulier la nécessité d'assurer des résultats ambitieux en la matière.
10. **SOMMES PROFONDÉMENT OPPOSÉS** à la dégradation de la dimension de développement du Cycle de Doha, et à toute tentative visant à modifier le mandat existant eu égard à la situation particulière des pays africains et tenant compte de la nécessité de réaliser les Objectifs du Millénaire pour le Développement.
11. **EXHORTONS** les membres de l'OMC, en particulier les principaux partenaires commerciaux qui ont une responsabilité particulière dans ces négociations, à faire preuve de flexibilités et montrer la volonté politique nécessaire pour faciliter la pleine reprise des négociations et les sortir de l'impasse.
12. **ENCOURAGEONS** le Directeur général de l'OMC à continuer ses consultations, en s'assurant que tout le processus reste entièrement conduit par les membres, de manière inclusive et transparente.
13. **RÉAFFIRMONS** notre solidarité avec tous les membres africains qui sont dans le processus d'accession à l'OMC, et demandons à tous les membres de l'OMC de faciliter et d'accélérer le processus d'accession de ces pays, tel qu'énoncé dans notre Déclaration de Nairobi. Conformément aux lignes directrices sur l'accession des PMA adoptées par les membres de l'OMC le 10 décembre 2002, nous soulignons que les PMA accédants ne doivent pas être amenés à négocier des concessions et des engagements qui vont au-delà de ceux qui ont été pris par les PMA membres de l'OMC. Nous soulignons également que les pays africains non-PMA en cours d'accession ne devraient pas être amenés à faire des concessions et à prendre des engagements qui ne sont pas compatibles avec leur niveau de développement et qui vont au-delà des engagements pris par les pays en développement membres de l'OMC.
14. **SOULIGNONS** notre détermination à contribuer à travers les accords commerciaux régionaux à l'émergence d'un système commercial multilatéral fort et au service du développement de tous les membres de l'OMC.

15. **CONSCIENTS** du fait que la plupart des pays africains négocient actuellement des Accords de Partenariat Économique (APE) avec l'Union européenne et Rappelant que les résultats doivent être conformes aux règles de l'OMC, Invitons instamment les membres de l'OMC à appuyer la proposition des ACP d'intégrer la dimension développement dans les négociations sur la révision et la clarification de l'article XXIV du GATT 1994.
16. **CONVENONS** que l'aide pour le commerce ne peut se substituer aux objectifs du développement fixés par le Programme de Doha pour le Développement. En conséquence, les ressources qui seront allouées au titre de l'aide pour le commerce devront être effectivement additionnelles, prévisibles, non conditionnelles et fournies sous forme de dons pour améliorer les capacités d'offre, développer les infrastructures liées au commerce, renforcer les capacités humaines et institutionnelles et faire face aux coûts de l'application des règles commerciales multilatérales. Nous demandons que les recommandations de l'Équipe spéciale soient mises en œuvre par le biais d'un processus rapide et indépendant, en tenant compte de la dimension régionale des projets et des programmes exécutés en Afrique.
17. **DEMANDONS** la mise en œuvre effective et à temps des recommandations de l'Équipe spéciale sur le Cadre Intégré Renforcé, de manière à engendrer des résultats bénéfiques pour les PMA.
18. **SOULIGNONS** que l'assistance technique et le renforcement des capacités sont des composantes clé et intégrales du programme de travail de Doha. Nous demandons à nos partenaires au développement de fournir des ressources à la CEA et au Centre africain de Politique commerciale afin qu'ils puissent intervenir dans la fourniture de l'assistance technique en matière de commerce aux pays africains. Nous demandons également à nos partenaires au développement de financer de manière adéquate, l'assistance technique et le renforcement des capacités, par le biais, entre autres, du Cadre Intégré Renforcé, du Programme Conjoint d'Assistance Technique en matière de commerce (JITAP) et d'autres mécanismes complémentaires.
19. **RECONNAISSONS** que certains pays africains ont tiré profit de ce programme. Nous demandons, par conséquent, de capitaliser sur les acquis de ce programme et de mettre en œuvre JITAP III. A cet égard, nous demandons à nos partenaires au développement et aux organisations multilatérales compétentes de s'assurer que les objectifs visés par le JITAP à son origine ne soient pas réduits, mais plutôt consolidés pour servir de mécanisme d'octroi d'assistance technique et de renforcement des capacités en Afrique tout en faisant participer les pays ayant déjà bénéficié

du programme et ceux qui demandent à être associés à sa conceptualisation et à la consolidation de la nouvelle phase du programme.

20. **SOMMES EN OUTRE DÉTERMINÉS** à renforcer la synergie entre les pays africains que JITAP continue de promouvoir ; et nous nous félicitons de la décision prise lors de l'atelier sur la mise en réseau des institutions intervenant dans le commerce des services, tenu en juin 2006 à Tunis, de créer un réseau inter africain sur le commerce des services et demandons à nos partenaires au développement et aux organisations multilatérales compétentes d'aider à la mise en place et à l'opérationnalisation de ce réseau en tant qu'outil de promotion des échanges interafricains. Nous convenons à cet effet de la mise en place d'un mécanisme de suivi des recommandations de la réunion de Tunis dans ce domaine.
21. **SOULIGNONS** la nécessité d'assurer une représentation juste et équilibrée de l'Afrique au sein du Secrétariat de l'OMC; en particulier nous sommes préoccupés par la sous-représentation de l'Afrique. Nous demandons qu'il soit remédié à cette situation.
22. **RECONNAISSONS** que les pays en développement ont un objectif stratégique commun de promouvoir la dimension développement du Cycle de Doha. Nous saluons l'unité démontrée par les différents groupes de pays en développement depuis la Conférence Ministérielle de Hong Kong.
23. **RÉITÉRONS** notre engagement à œuvrer à la réalisation des objectifs du cycle de Doha et à la conclusion satisfaisante des négociations.

Fait à Addis-Abeba, le 16 janvier 2007

EX.CL/310 (X)
Annexe 3

**DECLARATION MINISTERIELLE D'ADDIS ABEBA SUR LES
NEGOCIATIONS DES ACCORDS DE PARTENARIAT ECONOMIQUE**

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

*Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone 517 700 Cables: AU, ADDIS
ABABA*

CONFERENCE DES MINISTRES DU COMMERCE

DE L'UNION AFRICAINE

3^{ème} session extraordinaire

15-16 janvier 2007

Addis-Abéba (ETHIOPIE)

Ext/Exp/Trade/Decl.2(III)

ORIGINAL: ANGLAIS

**DECLARATION MINISTERIELLE D'ADDIS ABEBA SUR LES
NEGOCIATIONS DES ACCORDS DE PARTENARIAT ECONOMIQUE**

DECLARATION MINISTERIELLE D'ADDIS ABEBA SUR LES NEGOCIATIONS DES ACCORDS DE PARTENARIAT ECONOMIQUE

Nous, Ministres du Commerce des Etats membres de l'Union africaine, réunis en troisième Session extraordinaire le 16 janvier 2007 à Addis-Abéba (Ethiopie) :

Rappelant les objectifs énoncés dans l'Accord de Georgetown et l'Accord de partenariat de Cotonou ;

Réaffirmant les positions contenues dans les Déclarations de Maurice, du Caire et de Nairobi sur les négociations des Accords de Partenariat Economique (APE) ;

Rappelant la décision du Conseil des Ministres des ACP de Khartoum (Soudan) sur les APE (4 au 6 décembre 2006) ;

Considérant le résultat du Sommet de l'Union africaine tenu à Banjul (Gambie) en juillet 2006, qui traitait notamment des questions d'harmonisation des communautés économiques régionales africaines, y compris le chevauchement et la non concordance des configurations de négociation des accords de partenariat économique et des groupements d'intégration régionale ;

Considérant les rapports relatifs aux négociations des APE au niveau régional qui, d'une façon générale, font état de progrès insuffisants sur tous les volets des négociations et en particulier le retard pris par l'Union européenne pour réagir à certaines questions posées par les négociateurs des régions africaines par rapport à la dimension développement, à l'accès au marché et à l'intégration régionale ; ainsi que la proposition de la Commission européenne d'inclure de nouvelles questions ;

Préoccupés par le fait qu'à ce stade avancé des négociations, la Commission européenne n'ait pas traité de façon positive et adéquate les questions prioritaires de l'Afrique ;

Prenant en compte les rapports de la CEA et des quatre régions africaines sur la revue à mi-parcours sur les APE conformément à l'Article 37.4 ;

Considérant que les APE doivent contribuer au développement économique de tous les Etats africains ;

Considérant les conclusions relatives à l'opérationnalisation du programme Aide pour le Commerce adoptée par le Conseil des Affaires générales et des Relations extérieures de l'Union européenne le 16 octobre 2006.

Considérant la nécessité de faire en sorte que les APE tiennent compte des préoccupations des Etats africains concernant les coûts d'ajustement, le renforcement des capacités d'offre et l'accès aux marchés, y compris la flexibilité de la liste des produits couverts, la période de transition et le financement des infrastructures liées au commerce ;

Soulignant que l'intégration régionale est une priorité de l'Afrique conformément aux instruments juridiques et aux programmes portant sur la création des Communautés économiques régionales et partant, de la Communauté économique africaine et ce, conformément à l'acte constitutif de l'Union africaine ;

Réitérant que les régions africaines devraient pouvoir poursuivre leur processus d'intégration régionale en fonction de leurs capacités politique, économique et sociale ;

Considérant que le niveau de préparation pour la conclusion des APE est insuffisant en Afrique en raison notamment de la non finalisation par de nombreux Etats des études d'impact ;

1. **Exhortons** la Commission européenne, dans l'esprit du partenariat, à plus de flexibilité dans ses positions et à porter une plus grande attention aux principales préoccupations de l'Afrique.
2. **Demandons** à l'Union européenne et à ses Etats membres d'allouer des ressources additionnelles conformément à leurs engagements en prenant en compte les besoins de financement du développement de l'Afrique dans le renforcement de la compétitivité ainsi que des questions relatives à l'offre et aux obstacles liés aux infrastructures.
3. **Demandons**, compte tenu des coûts énormes d'ajustement qu'occasionnera la mise en œuvre des APE qu'un instrument approprié différent du FED puisse être mis en place pour accompagner le développement social, les réformes économiques, le développement du secteur privé et le renforcement des institutions.
4. **Demandons** à toutes les parties, au vu des résultats préliminaires de la revue à mi-parcours, d'évaluer la situation des négociations et d'explorer tous les scénarios alternatifs pour s'assurer qu'il n'y ait pas de rupture d'échanges mutuels, y compris une prorogation de la période de négociation.
5. **Demandons** aux négociateurs de chacune des régions de s'assurer de la bonne coordination des négociations sur les accords de partenariat économiques y compris au niveau technique. A cet effet, la coordination des

négociations par l'Union africaine doit être renforcée. Les groupes de négociations doivent impliquer la Commission de l'Union africaine dans ses réunions et négociations.

6. **Demandons** à nos négociateurs de s'assurer que la revue traite et fait des recommandations sur toutes les questions en suspens au cours des négociations, et que les quatre groupes de négociation d'Afrique coordonnent leurs activités à cet égard et élaborent un rapport consolidé avec l'aide de la Commission de l'Union africaine en collaboration avec la Commission économique pour l'Afrique.
7. **Prenons en compte** le fait que l'article XXIV du GATT 1994 dans son interprétation actuelle par l'UE, n'est pas favorable à des APE pro développement. En conséquence, **nous rappelons** qu'il devrait être amendé en prenant en compte la proposition du groupe ACP à l'OMC et exhortons les membres de l'OMC à tenir pleinement compte de cette proposition.

Fait à Addis-Abéba (Ethiopie), le 16 janvier 2007.

2007

Report of the 3rd extraordinary session of the African Union conference of ministers of trade,

African Union

African Union

<http://archives.au.int/handle/123456789/4211>

Downloaded from African Union Common Repository